

PLAN SOCIAL A L'UNIVERSITE TOULOUSE II – LE MIRAIL

LE Pdt de l'UTM LICENCIE 13 AGENTS NON TITULAIRE (CDD) DE L'UNIVERSITE TOULOUSE II – LE MIRAIL

Dans un contexte social national et régional très difficile, marqué par la perspective de 800 000 nouveaux chômeurs en 2009, le Président de l'Université Toulouse II-Le Mirail (UTM) a autoritairement décidé, malgré les actions revendicatives et les interventions de l'Intersyndicale CGT-FO-FSU-SUD, de licencier 13 Agents non titulaires (CDD) de l' UTM soit 10 % des agents non titulaires de l'Université Toulouse II-Le Mirail.

L'Intersyndicale CGT-FO-FSU-SUD de l'Université Toulouse II-Le Mirail dénonce cette décision unilatérale et autoritaire du Président de l'Université Toulouse II-Le Mirail et appelle tous les personnels de l'Université à se mobiliser contre ces 13 licenciements de nos collègues et à tout mettre en œuvre pour les empêcher.

Licencier des agents, c'est supprimer des emplois et donc ne plus assurer un certain nombre de missions. Pour bien accueillir les étudiants, nous devons garder nos emplois !

L' Intersyndicale CGT-FO-FSU-SUD de l'Université Toulouse II-Le Mirail